



Guideline Unified Club

Un pas vers une société inclusive !

Décembre 2018

Special Olympics
Switzerland





Special Olympics

Special Olympics est le plus grand mouvement sportif mondial pour les personnes en situation de handicap mental et promeut la valorisation, l'égalité et la reconnaissance de ces personnes par le sport. Fondé en 1968 par Eunice Kennedy-Shriver aux Etats-Unis et reconnu officiellement par le Comité International Olympique (CIO) en 1988, le mouvement réunit aujourd'hui 5.2 millions de sportives et sportifs dans 174 pays. Special Olympics aide les personnes en situation de handicap mental à se développer par le sport. Ainsi, ces sportifs ont l'occasion d'améliorer leur estime de soi et leur confiance en eux ainsi que leur forme physique. Nos événements leur permettent de partager des moments privilégiés avec les autres sportifs, leur famille et leur environnement social. En Suisse la fondation Special Olympics est active depuis 1995. En 2017 plus de 3'030 athlètes ont participé à 69 compétitions régionales dans 17 disciplines sportives différentes.

Programme Unified

Le programme Unified de Special Olympics Switzerland promeut le développement d'un sport suisse inclusif, où chacun peut participer.

Ce programme a pour but principal l'application de la Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH)¹ dans le domaine du sport, en donnant aux personnes en situation de handicap l'accès à un sport de qualité et inclusif. Concrètement, l'objectif de ce programme est qu'en Suisse les personnes à besoins spécifiques ou en situation de handicap participent de manière régulière et active à des activités sportives dans des structures sportives ordinaires - tels des clubs de sport ou des événements sportifs populaires - ainsi qu'à la vie sociale de ces structures.

En 2017, plus de 400 personnes à besoins spécifiques ou en situation de handicap ont pu participer à des entraînements réguliers dans 49 clubs dans toute la Suisse.

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20122488/>

² Special Olympics Switzerland



Unified Club

Un «Unified Club» est un club de sport qui respecte le principe de «société inclusive» au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Il est certifié par Special Olympics Switzerland et permet ainsi aux enfants, jeunes et adultes en situation de handicap de participer régulièrement à des entraînements adaptés, mais aussi de participer de manière active à la vie sportive et sociale du club.

Principes

AU NIVEAU INDIVIDUEL

Les enfants, les jeunes et les adultes ont la possibilité d'avoir du plaisir en pratiquant l'activité sportive. Ils ont aussi la possibilité de s'identifier au club et de se sentir sportif comme tout un chacun. Ils sont donc considérés comme tout autre membre au sein du club.

AU NIVEAU SPORTIF

Les enfants, les jeunes et les adultes ont la possibilité d'avoir des entraînements de qualité et qui leur sont adaptés. L'entraîneur responsable s'engage à se former de manière régulière.

AU NIVEAU SOCIAL

Les personnes à besoins spécifiques participent à la vie sociale du club et sont considérés comme des membres à part entière. Ils peuvent participer aux activités sociales du club et sont en contact avec d'autres personnes, avec et sans handicap. Le club s'engage à développer une bonne cohésion sociale au sein de sa structure.

AU NIVEAU DE LA STRUCTURE

Le groupe/l'offre fait partie intégrante du club. Le projet appartient au club, pour cela il est vivement conseillé que tous les membres du comité y prennent part. Plus les membres/l'entourage du club sont parties prenantes, plus le projet sera de bonne qualité et pérenne. Au niveau des infrastructures, il est conseillé d'avoir des possibilités d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.



Label «Unified»



Utilité du label

Le label a pour objet d'indiquer les structures sportives inclusives adaptées aux personnes en situation de handicap.

Grâce à ce label, les parents, les associations de parents, les écoles, les institutions, les thérapeutes et les associations sportives sont assurés que le club en question développe un mouvement inclusif.

En tant que partenaires compétents, les organisations sportives labellisées s'engagent pour le sport, pour la philosophie de Special Olympics et pour un encadrement adapté des personnes en situation de handicap, ainsi que de leur bonne inclusion dans l'organisation.

Obtention du label

CONDITIONS

L'organisation sportive désigne un responsable technique du projet inclusif. Cette personne doit remplir les critères suivants :

- Formation reconnue dans le sport concerné (ex. J&S, Université en Sciences du Sport,...)
- Formation reconnue dans le domaine du handicap et/ou de l'inclusion (ex. Module « Sport & Handicap » J&S, formation Plusport, professionnel du domaine social,...)
- Expérience pratique dans le domaine du sport adapté (équivalent à environ 30 heures d'entraînement au minimum)
- Avoir suivi le cours de base de SOSWI

Ou

- Reconnaissance « Sport Coach » par Special Olympics Switzerland²

Special Olympics recommande de suivre le cours « Inclusive Sports ».

L'organisation sportive s'engage à proposer des entraînements réguliers destinés aux personnes en situation de handicap et à leur permettre la participation à la vie sociale du club.

² Un « Sport Coach » est une personne certifiée par SOSWI. Représentant la philosophie de Special Olympics, il dispose de compétences techniques reconnues dans son sport et dans le sport adapté, ainsi que de l'expérience dans la prise en charge de personnes en situation de handicap. Le Sport Coach garantit le bon déroulement des entraînements.

⁴ Special Olympics Switzerland



De plus, une évaluation de SOSWI est effectuée en collaboration avec l'organisation sportive afin de déterminer si les principes Unified Club sont respectés. En cas de doute, SOSWI est dans la position de prendre une décision finale.

DÉMARCHE

- Remplir la demande du label sous : <https://specialolympics.ch/fr/unified-label-2/>
- Transmettre une lettre de candidature signée à la fois par le président et par l'entraîneur concerné.
- Evaluation de la demande par SOSWI

VALIDITÉ

La validité du label est d'une période de deux années civiles (ex. 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020). La période de validité commence au 1^{er} janvier de l'année d'attribution du label (ex. pour une demande de labellisation effectuée le 22 mars 2018, la période de validité du label sera comptée du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020).

Après cette période, SOSWI procède à un contrôle de l'autorisation délivrée en consultant l'organisation sportive. Tant que les conditions d'obtention du label sont remplies, le label est renouvelé de manière tacite pour une période de deux années civiles.

Principes et droits d'utilisation

Special Olympics Switzerland (SOSWI) attribue le label de qualité « Unified » aux associations qui proposent des entraînements sportifs réguliers aux personnes en situation de handicap.

L'organisation sportive labellisée est autorisée à utiliser le label à des fins de communication.

L'organisation labellisée ne peut en aucun cas transmettre ce label à une autre organisation partenaire, ni vendre ses droits d'utilisation à un partenaire commercial.

Retrait des droits d'utilisation

Si une organisation sportive ne remplit plus les conditions d'obtention du label, elle perd les droits d'utilisation du label. Dans ce cas, l'organisation sportive et SOSWI tenteront de trouver une solution pour poursuivre l'entraînement dans les meilleures conditions possibles pour les sportifs. Si aucune solution n'est trouvée et que l'organisation sportive ne remplit plus les conditions d'obtention, SOSWI ne renouvellera pas la labellisation du club.

En cas de circonstances particulières, notamment lors d'un manquement grave aux principes de la Charte d'éthique de Swiss Olympic (voir www.swissolympic.ch/fr/desktopdefault.aspx/tabid-4245/4333_read-25145/), SOSWI se réserve le droit de retirer le label à l'organisation sportive concernée.



Prestations

LABEL DE QUALITÉ

Le label « Unified » a pour première utilité d'indiquer les structures sportives inclusives, adaptées pour les personnes en situation de handicap. Il s'agit donc d'un label de qualité attribué aux organisations sportives qui répondent aux critères exigés.

COMMUNICATION

SOSWI fait la promotion des offres labellisées à son réseau (écoles, associations de parents, thérapeutes,...).

L'organisation sportive labellisée peut utiliser le label à des fins de communication (site internet, social media, magazine du club, etc.).

SUPPORT ADMINISTRATIF

SOSWI fournit au club de la documentation (documents, lettres d'accompagnement) qui aident à collecter des fonds pour le programme Unified.

SOSWI soutient le club dans sa recherche d'entraîneurs et d'accompagnants en publiant une information sur le site internet. SOSWI est à disposition pour mettre en contact le club avec des organisations pour des personnes à besoins spécifiques et faire un post sur Facebook et Instagram.

SOSWI peut mettre à disposition dans la mesure du possible des ressources financières pour des échanges et des réunions entre les Unified Clubs (voir le règlement Fond Unified).

Les organisations sportives labellisées ont aussi la possibilité de profiter des offres courantes de SOSWI :

- Fan4you
- Action ERIMA
- Formations
- Tournois
- ...

Plus d'informations sont disponibles sur www.specialolympics.ch/fr.

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

SOSWI supervise le projet et offre un soutien pédagogique en fonction des besoins. Les organisations sportives labellisées ont la possibilité de solliciter l'aide de SOSWI lorsqu'elles rencontrent des difficultés pédagogiques ou techniques.



«UNIFIED COMMUNITY»

Ce label permet aussi le développement d'une communauté de sport inclusif. SOSWI agit comme une plateforme d'échange entre les Unified Clubs afin de dynamiser les rencontres sportives entre les clubs en question.

Le label permet aussi aux organisations sportives suisses de connaître la possibilité d'accueillir des personnes en situation de handicap en leur sein. Il a donc un effet multiplicateur et contribue au développement d'un sport suisse inclusif (soit l'application de la Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) dans le domaine du sport).

Obligations des organisations sportives labellisées

Les organisations sportives doivent remplir les conditions d'obtention du label Unified et donc fournir un sport de qualité aux personnes en situation de handicap, ainsi que de tout mettre en œuvre pour les faire participer à la vie sociale de l'organisation sportive.

Les entraîneurs engagés au sein d'un Unified Club s'engagent à se former de manière régulière dans le sport et le sport adapté et inclusif.

L'organisation sportive et l'entraîneur sont en contact régulier avec SOSWI et l'informent de tout changement dans l'organisation.

Une liste des participants est fournie à SOSWI en fin d'année, ou selon demande de SOSWI (nom, prénom, genre, année de naissance). De plus, l'organisation sportive collabore étroitement avec SOSWI pour l'évaluation constante du projet et pour son développement.

Les organisations sportives labellisées s'engagent à respecter la Charte d'éthique de Swiss Olympic (voir www.swissolympic.ch/fr/desktopdefault.aspx/tabid-4245/4333_read-25145/)

Contact

Special Olympics Switzerland

Haus des Sports

Talgut Zentrum 17

3063 Ittigen

Tel 0800 222 666

Email unified@specialolympics.ch

www.specialolympics.ch